

Voyages scolaire Royaume-Uni

Conditions générales du marché établies en application du code des Marchés publics :

I. Caractéristique du marché

Article 1 : Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du code des marchés publics.

Personne responsable du marché : Principal du collège René Gaillard

Article 2 : Objet

Organisation d'un séjour clé en main avec hébergement en famille dans le secteur de Londres.

Tous les repas doivent être prévus dans le coût de la prestation.

Nombre d'élèves : 69 élèves

6 accompagnateurs

Article 3 : Programme pédagogique

Visites payantes :

Le globe Theater avec un atelier

Mme Tussauds

Le London eye

Visite avec guide en bus sur le thème du rock ou en sightseeing double decker

Visite pédestre sur les traces de Freddie Mercury

Une tea party dans un tea parlour ou une activité sportive ou une activité autour d'un chanteur ou groupe emblématique de Londres

Croisière sur la tamise

Visite de WINDSOR

The tower of London et the dungeon

Un château à l'aller ou au retour OU Cambridge ou Oxford

Visites gratuites à prévoir :

Buckingham (avec relève de la garde) et St James Park, westminster, big ben, 10 downing street

Trafalgar square, oxford street, régent street, picadilly circuit

The british museum et Tate gallery

Saint Paul cathedral

Camden town et covent gardon

Le tower bridge

Brighton

Visite des cotswolds

Article 4 : Date souhaitée

Avril ou mai 2025 (hors vacances scolaires et jour férié)

Article 5 : Forme et conditions du marché

Ce marché est composé d'un lot unique. Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Dans son offre, le candidat indiquera le détail précis de sa proposition et joindra un devis détaillé contenant sa proposition.

Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II. Référencement

Article 6 : Date limite de dépôt des candidatures

Les offres devront être déposées sur la plateforme AJI au plus tard mardi 05 novembre 2024 à 14h00. Les offres devront obligatoirement comporter la mention « acceptation des conditions générales du marché »

III. Clauses particulières au marché

Article 7 :

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

Article 8 : Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un bon de commande qui comporte la signature du chef d'établissement. Les prix y figurant feront référence à l'offre.

Article 9 : Détermination des prix

Les prix sont exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles.

Article 10 : Paiement

10-1 Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le règlement devra être effectué dans le délai global prévu par la réglementation en vigueur par mandat administratif. Le 1^{er} versement ne pourra avoir lieu avant fin janvier 2025.

10-2 La facture, déposée sur Chorus pro, portera outre les mentions légales les indications suivantes : les noms, adresse du fournisseur, les coordonnées bancaires pour le virement, le numéro du bon de commande.

10-3 Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée Ernest Bichat, 4 av du DR Paul Kahn, 54300 Lunéville

IV. Critères de choix entre les prestataires

Article 11

Les critères de choix qui serviront à définir « l'offre économiquement la plus avantageuse » sont ceux énoncés ci-dessous :

Prix : 40%

Qualité : 60%

V. Attribution du marché

Article 12 : Attribution

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu ainsi que les entreprises candidates non retenues recevront une réponse par écrit (courrier ou mail)

Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite « conditions lues et approuvées »

Cachet de l'entreprise :

Le principal
S.FOREST



A Bénaménil le 02 octobre 2024

